



2024

TROPHÉES 100% PRO **PATRIMOINE**

15.04 > 28.06

RÈGLEMENT



INTRODUCTION AU RÈGLEMENT

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

En 2023, la CAPEB Pays de la Loire a créé une commission régionale Patrimoine afin de permettre aux artisans et entreprises artisanales, œuvrant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, de non seulement se démarquer et mettre en avant leurs compétences, mais également de voir leur accès au marché du patrimoine facilité. Et ce, que ce soit par des actions de coordination de communication entre départements avec la création et la diffusion de supports spécifiques visant à faciliter le quotidien des artisans, ou encore par le soutien et le renforcement de la formation initiale.

La CAPEB s'avère être ainsi un acteur majeur en faveur de la conservation du patrimoine bâti.

C'est dans ce contexte que la CAPEB Pays de la Loire lance en 2024 les "Trophées 100% PRO Patrimoine", afin de mettre à l'honneur et de récompenser toute la passion et le savoir-faire des artisans du bâtiment de la région, qui s'illustrent avec talent, en matière de restauration du bâti ancien.

« L'organisateur » désigné dans le présent règlement est la CAPEB Pays de la Loire.

PARTENAIRES



TABLE DES MATIÈRES

1. Objet des Trophées	3
2. Critères d'éligibilité	3
3. Catégorie des Trophées	4
4. Conditions de candidature	4
5. Calendrier des candidatures et des délibérations du jury	5
6. Confidentialité des projets	5
7. Le jury	6
8. Récompenses	7
9. Responsabilité / Promotion du concours	7
10. Communication	8
11. Disponibilité du règlement	8



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

1- OBJET DES TROPHÉES

Ce concours s'adresse aux artisans qui œuvrent sur le marché du bâti ancien et qui participent à la valorisation du patrimoine bâti et de l'ensemble des savoir-faire liés au bâtiment.

Pourquoi participer ?

- Être identifié comme un expert, un spécialiste, un connaisseur, un passionné ou un habitué de la rénovation du bâti ancien auprès des architectes, particuliers, etc.
- Bénéficier d'une visibilité particulière valorisant ses savoir-faire auprès de ses pairs ou des clients.
- Promouvoir son métier et inspirer des vocations.
- Être reconnu sur son marché et confirmer sa réputation.

2- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour un artisan, une entreprise artisanale :

- être artisan (hors auto-entrepreneur) ;
- avoir son siège d'activité domicilié dans la région Pays de la Loire ;
- présenter 1 chantier (au minimum) à caractère patrimonial, en région Pays de la Loire, datant de moins de 4 ans, en cours ou terminé ;
- présenter un dossier complet.

Ce concours n'est pas réservé qu'aux entreprises adhérentes à la CAPEB : toute structure justifiant des conditions ci-dessus peut concourir.

Par « chantier à caractère patrimonial », il est précisé qu'il peut s'agir d'un chantier de restauration, rénovation, réhabilitation, réparation :

- sur du bâti ancien datant d'avant 1948, ou reconnu pour sa valeur patrimoniale ;
- réalisé avec des matériaux et modes constructifs traditionnels ;
- reconnu pour un caractère, des techniques spécifiques, des éléments d'architecture, des modénatures... ;
- d'intérêt culturel, historique, social ou technique.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

3- CATÉGORIE DES TROPHÉES

Par ces trophées, la CAPEB Pays de la Loire cherche à valoriser « le savoir-faire traditionnel » des entreprises artisanales et locales.

Prix “Savoir-faire traditionnel” (jusqu'à 3 lauréats)

A travers ce prix, le jury cherchera à récompenser une entreprise artisanale pour une réalisation en tant que telle, mettant en œuvre des savoir-faire anciens et traditionnels et permettant le maintien de compétences métiers spécifiques.

Du fait des nombreuses spécificités, notamment en termes de matériaux utilisés (bois, pierre, métal, etc...), jusqu'à trois lauréats seront susceptibles d'être nommés par le jury dans cette catégorie.

Prix “Coup de cœur”

Le prix « Coup de Cœur » sera laissé à la libre appréciation du jury, dans la volonté de vouloir récompenser une entreprise artisanale qui a montré des qualités exceptionnelles sans pour autant répondre à la catégorie « savoir-faire traditionnel ».

4- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Inscription et dossier de candidature

La candidature aux Trophées 100% PRO Patrimoine est gratuite.

Téléchargez le dossier directement sur www.capeb-pdl.fr/trophees-pro

Pour toute question – contact : CAPEB Pays de la Loire

Téléphone : 02 40 89 71 47

E-mail : tropheespro@capeb-paysdelaloire.fr

Constitution et dépôt du dossier

Il vous est demandé de compléter votre dossier comprenant :

- une présentation de l'entreprise ;
- un chantier de référence au minimum comportant : l'historique du bâti, les étapes du chantier, les choix des techniques mises en œuvre, les matériaux utilisés, etc.) avec photos et illustrations (plans, détails divers, avant/après, témoignages, etc.).



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

Il vous faudra ensuite envoyer votre dossier complété au format .pdf à l'adresse suivante :

tropheespro@capeb-paysdelaloire.fr

Il est également possible d'envoyer votre dossier par voie postale, à l'adresse suivante :

CAPEB PAYS DE LA LOIRE - Trophées 100% PRO Patrimoine - 1, rue Louis Marin - 44200 NANTES

Si toutefois votre dossier n'est pas complet, l'organisateur pourra vous demander des compléments.

Vous obtiendrez des outils pour communiquer sur votre participation une fois votre participation validée.

D'autre part, l'organisateur se réserve le droit de refuser une candidature si elle ne répond pas aux exigences attendues (cf. 2. Critères d'éligibilité).

5- CALENDRIER DES CANDIDATURES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

- Début du concours : **lundi 15 avril 2024**
- Fin du concours : **vendredi 28 juin 2024**
- Date des délibérations du jury : vendredi 6 septembre 2024 – 14h-17h
- Cérémonie des remises des Trophées : **vendredi 8 novembre 2024 – 13h30-16h30**

IMPORTANT : Les lauréats ne seront connus qu'à l'occasion de la cérémonie de remise des Trophées.

6- CONFIDENTIALITÉ DES PROJETS

A partir du moment où une personne, ou une équipe de personnes, fait acte de candidature au concours des Trophées, « il est de fait admis par le participant que ce même dossier de candidature soit communiqué par l'organisateur, aux partenaires des Trophées (privés, institutionnels ou médias), ou utilisé à des fins de promotion de l'événement ».



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

Enfin, les participants au concours acceptent par défaut que les informations contenues dans leur dossier de candidature (photographies, dessins, schémas...) puissent être exploitées et réutilisées par l'organisateur du concours sur ses différents supports afin de promouvoir ce dernier. Ces éléments doivent être libres de droit pour l'organisateur avec la possibilité d'une diffusion sur tout type de support. Toute mention requise de l'auteur d'un document, ou restriction d'utilisation, devra être stipulée dans le dossier de candidature en légende du visuel concerné.

L'ensemble des images (ou une sélection de 4-5 images minimum) doivent être transmises dans un dossier séparé sous format .jpg ou .png (images de bonne qualité - résolution idéalement > 300 DPI).

7- LE JURY

Composition

Les membres du jury sont des représentants des partenaires institutionnels publics ou privés, des experts, des professionnels du secteur et la presse (spécialisée du BTP, du patrimoine ou généraliste).

Les membres du jury seront communiqués à l'ensemble des participants au concours en amont de la cérémonie de remise des prix.

Délibération / Critères de notation

Les critères pris en compte par le jury seront les suivants :

- Respect des critères d'éligibilité (cf. 2. Critères d'éligibilité) ;
- Qualité du dossier présenté (contenu complet, clarté de la présentation, effort fourni) ;
- Pertinence du projet et des informations apportées au regard de la catégorie choisie ;
- Respect des valeurs environnementales et culturelles.

Détermination des lauréats

Le jury analysera l'ensemble des dossiers en vue d'une présélection. Un deuxième tour désignera le ou les lauréats de la catégorie « savoir-faire traditionnel ». Chaque membre du jury dispose d'une voix pour un candidat par catégorie. Le lauréat d'une catégorie est celui qui a le plus grand nombre de voix.

Le jury se réserve la possibilité de décerner un « Prix coup de Coeur » à un candidat.

Le jury est souverain dans ses décisions.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

8- RÉCOMPENSES

500 € seront attribués au premier lauréat de chaque catégorie (2 catégories).

Saint-Astier, partenaire du concours, offrira également aux lauréats du concours un séjour avec visite du site historique des Chaux de Saint Astier et sa carrière souterraine.

Ce séjour de 2 jours comprendra :

- Une visite guidée du centre-ville historique de Périgueux et de sa Cathédrale
- 2 nuitées par artisan dans un hôtel à Périgueux
- 1 diner gastronomique
- 2 déjeuners, dont 1 simple, façon chantier « à la bonne franquette »
- La visite du site avec le PDG de l'entreprise familiale (4ème génération)
- Une démo avec des produits "haut de gamme" et/ou innovants

D'autres récompenses offertes par la CAPEB Pays de la Loire et ses partenaires pourront être accordées aux lauréats.

9- RESPONSABILITÉ / PROMOTION DU CONCOURS

Inscription et dossier de candidature

Tout candidat s'engage à faire mention de sa participation au concours, selon ses moyens.

Tout candidat qui recevra un prix s'engage à participer à toute action promotionnelle (reportages écrits, audiovisuels ou informatiques, expositions, ...) mise en place par l'organisateur, et notamment à être présent ou à être représenté lors de la cérémonie de remise des trophées.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

1^{ère} édition - 2024

10 - COMMUNICATION

Les campagnes seront notamment valorisées à travers plusieurs canaux et actions :

- Le site Web de la CAPEB PAYS DE LA LOIRE sur lequel sera présenté le trophée ainsi que le palmarès des lauréats par catégorie. Le palmarès restera visible après la cérémonie de remise des trophées.
- Une campagne de communication en amont de l'événement et durant toute la durée du concours (avril à juillet 2024) : sur différents médias (exemple : emailing/newsletter, site web, affichage, réseaux sociaux...).
- Communiqué de presse et présentation des lauréats sur différents supports avec réalisation de supports vidéos
- Mise à disposition de supports de communication pour relai par les partenaires du concours.

11-DISPONIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le Règlement du concours est disponible à toute personne qui en ferait la demande sur simple sollicitation à CAPEB Pays de la Loire, Organisateur des Trophées 100% PRO PATRIMOINE, situé 1, rue Louis Marin 44200 NANTES.

Par courriel : tropheespro@capeb-paysdelaloire.fr

Par téléphone : 02 40 89 71 47

Téléchargeable sur le site de la CAPEB PAYS DE LA LOIRE : www.capeb-pdl.fr/reglement-trophees2024